

Information BUREAU Suivi Mandats et mesure ACS du Plan de relance

Date : 14 décembre 2020
Réf. : N2020 083
Contact : bruno.gerard@bruxeo.be

A. MANDATS

Iriscare

Au niveau intersectoriel, il faut notamment noter :

- Circulaire relative à la prime exceptionnelle ANM 2020 ;
- Circulaire relative à la prime d'encouragement de 985 € ;
- Création de la Centrale de marchés publics pour acheter des équipements médicaux de protection (masques, visières, blouses, gants, etc.) ;
- Présentation politique de vaccination pour Bruxelles.

Brupartners

- Avis A 2020-047 Avis d'initiative concernant les propositions des pistes d'actions en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan « Famille monoparentales ». 19 novembre 2020 ;
- Avis A 2020-049 Avis d'initiative concernant la gestion de l'urgence sanitaire provoquée par la deuxième vague de pandémie du COVID-19. 19 novembre 2020 ;
- Avis A 2020-054 Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 16 mai 2019 relative au Contrat Ecole. 19 novembre 2020 ;
- Avis Aide Event-Culture-Tourisme dans le cadre de la Pandémie COVID19 ;
- Avis d'initiative en discussion : Congé Education Payé, Vade-mecum clauses sociales, Lutte contre le racisme, Impacts COVID sur la pauvreté et la précarité, Insertion socio-professionnelle des personnes porteuses d'un handicap.

B. Plan de relance - Mesure ACS

Le Plan de relance vise à combiner relance, redéploiement et vision stratégique régionale avec des mesures de court terme par axe stratégique : transition socio-économique et emploi, politiques sociales et de santé et développement territorial et environnement.

Concernant l'octroi par la Région Bruxelloise de 100 postes ACS pour le secteur sociale-santé non-marchand, vu le timing et la surcharge de travail au sein d'ACTIRIS, le GVT a décidé de ne pas répartir ces 100 ACS via un appel à projet mais de les attribuer directement par les Ministres de tutelle. Afin de coller aux besoins du terrain, le Cabinet Clerfayt a proposé à BRUXEO de lui faire part des propositions de sous-secteurs, de fonctions et services qui devraient être priorisés selon les employeurs.

BRUXEO avait proposé aux membres lors du GT Emploi du 09 septembre 2020 d'effectuer un travail similaire. A cette époque, les fédérations d'employeurs avaient refusé d'effectuer ce travail de construire et de valider une position commune. Suite à la proposition du cabinet, les fédérations ont changé d'avis et elles ont demandé à BRUXEO d'effectuer rapidement un

travail de compilation des demandes sectorielles auprès des fédérations. Ce document (N2020-079) a été envoyé au cabinet Clerfayt en urgence le 27 novembre 2020.

Suite à un échange informelle avec le cabinet Clerfayt, il apparaît qu'une première répartition entre entités fédérées bruxelloises et Ministre de tutelle a été réalisée sur base de l'axe 2 du Plan de relance. Sur cette base les postes ont été distribués de la manière suivante : 13 Iriscare, 6 SCR, 50 ASBL COCOM, 20 ASBL COCOF et 5 ASBL VGC (solde 6 ?). Les Ministres de tutelle ont ensuite effectué leur choix et ils auraient ciblé les secteurs suivants :

- COCOF : Handicap, Promotion de la santé, Planning familial, Prévention suicide, etc.
- COCOM : Sans-abrisme, Centre de services sociaux, santé mentale, etc.

Il semblerait donc qu'aucun poste ACS ne sera distribué dans les compétences des entités fédérées non bruxelloise ni pour les compétences du Ministre Clerfayt, ni dans les secteurs MR/MRS ou aide à domicile.

Les Ministres de tutelle ont ensuite identifiés les ASBL à soutenir et sur cette base, le Ministre Clerfayt donnera instruction à ACTIRIS d'octroyer les 100 postes ACS à durée déterminée jusqu'au 31/12/2021.